

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 11 décembre 2020 à 14h30
Salle des Fêtes de Ploërmel (56)

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 11 décembre 2020** à 14h30 à la salle des Fêtes de Ploërmel (56), pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège des EPCI :

Mme Murielle DOUTE-BOUTON, Communauté de communes de Brocéliande
Mme Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande
M. Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
M. Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
M. Philippe JOUNY, CC Pontchateau-St Gildas des Bois
M. Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de la région de Nozay
M. Stéphanie PIQUET, Liffré-Cormier Communauté
M. David VEILLAX, Liffré-Cormier Communauté
M. Jean RONSIN, Montfort Communauté
M. Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté
M. Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
M. Bernard LECUYER, Pontivy Communauté
M. Daniel AUDO, Pontivy Communauté
M. Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté
M. Jean-François MARY, Redon Agglomération
M. Yohann MORISOT, Redon Agglomération
M. Pascal HERVÉ, Rennes Métropole
M. Thierry LE BIHAN, Rennes Métropole
M. Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté
M. Patrick HERVIOU, St Méen-Montauban Communauté
M. Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté
Mme Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté
M. Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Mme Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
M. Michel ERRARD, Vitré Communauté

Collège Eau Potable :

M. Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
M. Rémi PITRÉ, Production eau potable Ouest 35
M. Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan
M. Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan

Collège Département-Région :

M. Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique
Mme Solène MICHENOT, Département d'Ille et Vilaine

POUVOIRS :

M. Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne donne pouvoir à M. Pascal HERVE, Rennes Métropole
M. Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté donne pouvoir à Patrick LE DIFFON
M. Joseph DAVID, CAP Atlantique collège EPCI donne pouvoir à M. Bernard LE GUEN, CAP Atlantique collège eau potable
M. Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglo donne pouvoir à M. Jean-François MARY, Redon agglomération
M. Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres donne pouvoir à M. Michel POUPART, CC Châteaubriant-Derval

Assistaient également à la séance :

Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole
Jean-Luc JEGOU, Directeur Général de l'EPTB Vilaine
Aldo PENASSO, Responsable du Pôle Ouvrages hydrauliques et Eau potable
Hélène CALLE, Responsable Administrative et Financière à l'EPTB Vilaine
Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification et prospective
Catherine POTIER, Assistante Pôle Administratif et financier et chargée d'accueil
Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante cellule Planification-prospective et Secrétariat des assemblées

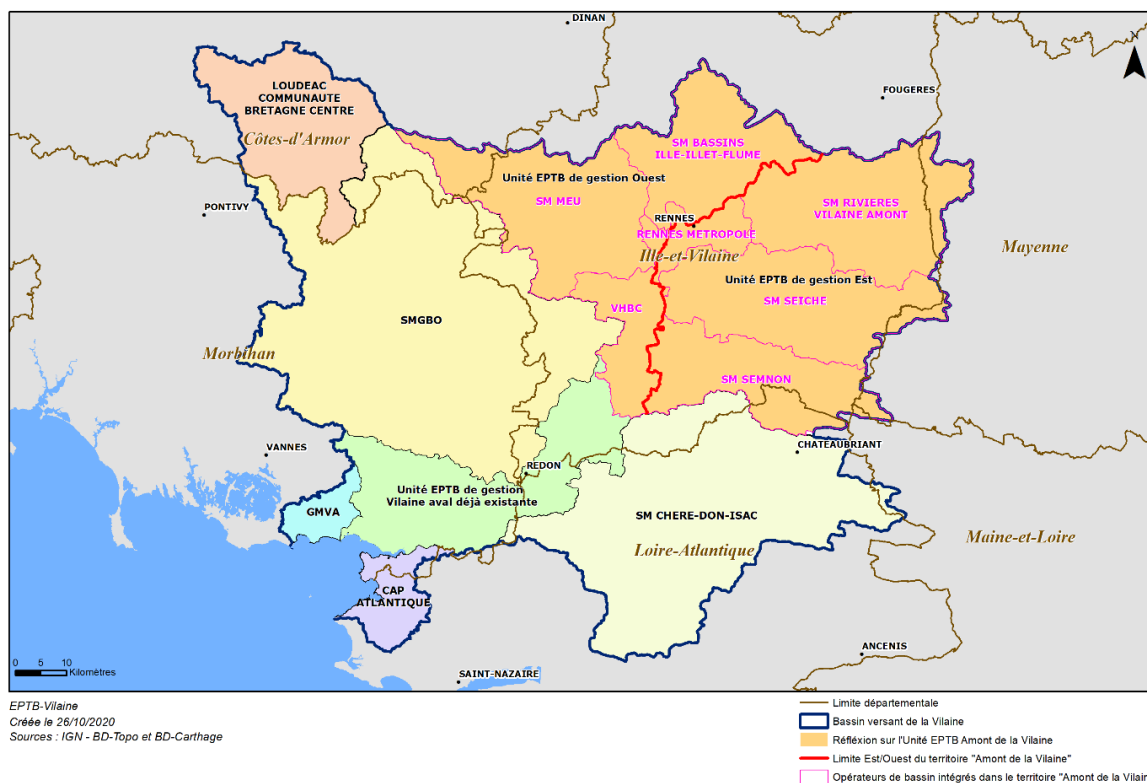
Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 11 décembre 2020 à 14h30
Salle des Fêtes de Ploërmel (56)

14 - GEMA – TRAVAIL SUR L'ORGANISATION AMONT DE LA VILAINE – PROTOCOLE

Une réorganisation du volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA de la compétence GEMAPI) et de compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses) sur l'amont de la Vilaine (4 230 km²) souhaitée par la Préfecture 35, Rennes Métropole avec d'autres EPCI, ainsi que la Région Bretagne et le Département d'Ille et Vilaine s'est initiée en 2019. Il a alors été demandé à l'EPTB Vilaine de travailler sur un scénario de transfert de ces compétences au sein d'un service dédié de l'EPTB. Ainsi, les délégués des EPCI membres de l'EPTB concernés ont piloté la réflexion et se sont prononcés en février 2020 favorablement à un scénario de transfert **de ces compétences au sein de l'EPTB Vilaine en deux unités Est et Ouest. Plusieurs actions se sont alors engagées avec une perspective de mise en place des unités et de transfert des 26 agents des 5 Syndicats de bassins versants à l'EPTB Vilaine début 2022.** Un Comité de Pilotage politique de l'EPTB a été mis en place lors du bureau du 19 mai 2020. Il est composé par trois membres du Bureau qui sont présents sur ce territoire. Il s'agit de Madame Aude De La Vergne, Messieurs Pascal Hervé et Jean Ronsin ainsi dédiés au suivi de la démarche

Future organisation des opérateurs de bassin



Le second tour des municipales a eu lieu fin juin 2020 et les nouveaux Conseils Communautaires ont pu alors s'installer, ainsi que les Comités Syndicaux des Structures de bassins versants en septembre. Des échanges ont eu lieu fin juillet et début septembre sur chaque unité avec les nouveaux Présidents

et vice-présidents GEMAPI des EPCI, ainsi que leurs délégués EPTB afin de partager la réflexion en cours, l'état de nos masses d'eau, l'ambition à atteindre et de s'accorder sur ce que pourrait être demain la gouvernance sur les unités.

La première Conférence des Présidents s'est installée le 29 septembre 2020 en présence de Mme la Préfète d'Ille et Vilaine et des services de la Préfecture, des Président(e)s de l'EPTB et des EPCI de l'amont de la Vilaine concernés et adhérents à l'EPTB, des Vice-Présidents de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine, des Directeurs de l'Agence de l'Eau délégation Armorique et de la DDTM d'Ille et Vilaine. Lieu du débat des orientations stratégiques pour piloter l'action sur ce territoire amont de la Vilaine et pour assurer la cohérence entre les 2 unités, cette conférence sera présidée par les Présidents des comités territoriaux des 2 unités Ouest et Est de l'amont de la Vilaine. Le constat partagé est que l'eau est un des enjeux majeurs pour pouvoir se développer demain. L'état des masses d'eau est fortement dégradé sur le territoire amont de la Vilaine puisqu'aucune masse d'eau cours d'eau n'est en bon état. Ainsi, afin de répondre à ces forts enjeux, les principales décisions issues de cette conférence sont les suivantes :

- construire une organisation robuste de ces compétences dans les 2 unités Est et Ouest de l'EPTB
- retenir la clé de financement 70% population / 30% superficie dans un principe de solidarité
- installer les comités territoriaux « à blanc », futures instances de gouvernance de ces unités. La répartition des sièges a été décidée en lien avec la clé de financement (se rapporter aux schémas d'organisation de la gouvernance et aux tableaux de répartition des sièges envisagés en annexe).
- viser une montée de l'ambition avec un objectif égal à celui du programme de mesures accompagnant le SDAGE Loire-Bretagne : un engagement financier nécessaire de 15,5 M€/an d'actions (5 M€ sur l'unité Ouest et 10,5 M€ sur l'unité Est), soit plus du double des montants programmés aujourd'hui par les 5 Syndicats de bassins versants, pour les compétences Gestion des Milieux Aquatiques, Bocage, Ruissellement et Pollutions diffuses, pour atteindre à l'horizon 2027, 21% des masses d'eau cours d'eau en bon état et une amélioration des paramètres d'état pour les autres masses d'eau.
- disposer d'un appui technique et politique des services de l'Etat dans la mise en place de cette organisation. Il a été demandé à la Préfecture de faire remonter les difficultés des EPCI qui adhèrent à un syndicat au financement des travaux d'investissements GEMA par des contributions qui s'imputent sur la section de fonctionnement des EPCI.
- être appuyé techniquement et financièrement par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de l'objectif du programme de mesures accompagnant le SDAGE Loire Bretagne.
- bénéficier d'un appui du département d'Ille et Vilaine en termes financier, d'ingénierie mais également de mises à disposition d'outils fonciers.
- acter la mise en place d'une réponse territorialisée assurant de la proximité et de la lisibilité aux équipes.
- prendre acte de laisser le choix d'instaurer ou pas la taxe GEMAPI à chaque EPCI.
- viser le planning prévisionnel (acté avant le confinement du mois de Novembre) annexé à la présente délibération.

Dans ce contexte fortement marqué par le COVID, le Comité Syndical de l'EPTB Vilaine a pu s'installer le 06 Novembre avec ses nouveaux délégués des EPCI. Messieurs Jean Ronsin et Pascal Hervé ont respectivement été élus Vice-Présidents pour la préfiguration des unités Est et Ouest. Ainsi, les comités territoriaux Est et Ouest « à blanc », composés des délégués des EPCI concernés à l'EPTB pourraient s'installer comme prévu début 2021 afin de continuer à piloter la réorganisation. Les Syndicats de

bassins versants seront étroitement associés à ces comités qui n'auront pas de « légitimité juridique » en 2021 jusqu'au transfert effectif.

A la suite du Comité Syndical, de nouvelles rencontres politiques ont été organisées avec les Présidents et délégués EPTB des EPCI membres de l'EPTB Vilaine et les bureaux et Présidents des 5 Syndicats de bassins pour s'accorder sur le fonctionnement des futures unités.

La construction des protocoles de transfert des compétences par unité et de leurs annexes financières va se dérouler durant l'année 2021. Cela impliquera une réflexion et la construction d'une stratégie à l'échelle de chaque unité Est et Ouest et non plus par sous-bassin versant afin de pouvoir intégrer la nouvelle ambition et apporter de la cohérence et de la lisibilité à l'ensemble des acteurs. Les outils de contractualisation et de financements avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les autres partenaires devront être revus pour s'adapter à l'échelle de l'unité. Ainsi, il est souhaité qu'un contrat territorial unique sur chaque unité Est et Ouest soit mis en place avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dès que possible. Au regard de la vie des contrats en cours, il est apparu pertinent de construire celui de l'unité Est dès 2021 pour un démarrage en 2022 et celui de l'unité Ouest dès 2022 pour un démarrage en 2023 (voir les tableaux d'agencement des contrats présentés en annexe). Ainsi, une implication forte de l'EPTB a été demandée pour accompagner les Syndicats de l'unité de l'Est dans la construction de ce contrat unique qui aura lieu durant l'année 2021, année de transition. Les contrats sur les territoires vierges de Rennes Métropole et Vallons de Haute Bretagne Communauté seront à construire en cohérence avec un accompagnement de l'EPTB.

Concernant l'organisation opérationnelle, le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine a été missionné en juin dernier pour nous accompagner dans sa construction. La première phase d'état des lieux a été restituée courant novembre. Un des enjeux forts pour les élus comme pour les agents est l'organisation sur le territoire. Afin d'assurer une cohésion et de construire une nouvelle identité, un consensus est apparu pour la mise en place d'un siège unique par unité. Les prochains comités territoriaux « à blanc » auront à présent comme objectif de décider du lieu de ce siège, plusieurs sites ayant été proposés à l'Est comme à l'Ouest et plusieurs critères de sélection proposés (proximité des voiries, centralité et neutralité du site,...), et de définir l'organisation du travail à mettre en place en parallèle pour permettre aux agents de mener à bien leurs missions de proximité. A présent, le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine envisage plusieurs ateliers de co-construction de la nouvelle organisation début 2021 avec pour objectif de formaliser et proposer une organisation des équipes des unités à la fin du premier trimestre 2021. La présentation des effectifs actuels des 5 Syndicats de bassins versants figure en annexe. L'intégration de 26 agents au sein de l'EPTB Vilaine composé de 45 agents impliquera des modifications de l'organisation de l'EPTB.

Concernant le processus de transfert des compétences, deux procédures sont possibles : procédure de droit commun (article L 5211-18 et suivants) ou procédure dérogatoire (article L 5711-4 du CGCT). Dans la première, les compétences sont récupérées par les EPCI puis transférées à l'EPTB, ce qui implique un processus de retrait des EPCI des syndicats de Bassin versant ; alors que dans la seconde un transfert des compétences des syndicats de bassin versant à l'EPTB a lieu emportant dissolution des syndicats de bassin versant et adhésion de tous les EPCI à l'EPTB. Ces deux procédures sont à approfondir pour en préciser les tenants et aboutissants et permettre un choix des EPCI, de l'EPTB et des Syndicats de bassins versants. Il est important de rappeler que si pour la plupart des EPCI, l'ensemble des compétences GEMA et associées (pollutions diffuses, bocage et ruissellement) seront transférées, certains souhaitent cependant conserver la compétence « bocage » qu'ils exercent déjà en régie. En effet, pour certains EPCI, cette compétence est étroitement liée à d'autres enjeux tels que les filières énergétiques. Enfin plusieurs EPCI limitrophes, non membres de l'EPTB Vilaine, sont

concernés par cette réorganisation et doivent dès à présent être intégrés à la réflexion. Des rencontres politiques vont être organisées.

Du fait de l'ampleur du transfert, une consultation est en cours pour une assistance juridique pour l'établissement des deux protocoles de transferts des compétences GEMA et associées (ruissellement, pollutions diffuses, bocage) des unités Est et Ouest, et des éventuelles conventions de délégation pour les EPCI limitrophes. Le prestataire accompagnera l'EPTB et les EPCI jusqu'à la signature des protocoles.

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité des 683 voix sur 683 :

- **de demander aux EPCI membres de l'EPTB Vilaine concernés de délibérer fin 2020 sur leurs intentions de transférer le volet Gestion des Milieux Aquatiques de la compétence GEMAPI et les compétences associées bocage, pollutions diffuses et ruissellement**
- **de demander aux 5 Syndicats de bassins versants de délibérer d'ici fin février 2021 sur leurs modalités de dissolution au 31/12/2021**
- **d'installer les comités territoriaux Est et Ouest « à blanc » dès janvier 2021 tels qu'ils ont été définis à la suite de la Conférence des Présidents et préfigurés au cours du Comité Syndical de l'EPTB Vilaine du 06 novembre**
- **de poursuivre la démarche engagée en travaillant notamment, avec les acteurs du territoire, sur la définition des scénarios de gouvernance, de financement, des programmes d'actions et d'organisation des équipes**
- **de mener les travaux complémentaires, et missionner notamment la prestation d'assistance juridique, nécessaires à l'établissement et à la sécurisation des protocoles de transfert des compétences GEMA et associées sur les unités Est et Ouest, pour un transfert des compétences et des agents des Syndicats à l'EPTB Vilaine début 2022**
- **d'appuyer techniquement les Syndicats de bassins versants de l'unité de l'Est pour la construction d'un contrat territorial unique dès 2022**
- **d'accompagner Vallons de Haute Bretagne Communauté pour le lancement des études milieux aquatiques et pollutions diffuses sur leurs territoires vierges**
- **de rencontrer les EPCI limitrophes non-membres de l'EPTB Vilaine pour les associer à la construction des stratégies**
- **d'autoriser le Président à engager les études complémentaires et à signer les documents afférents.**

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

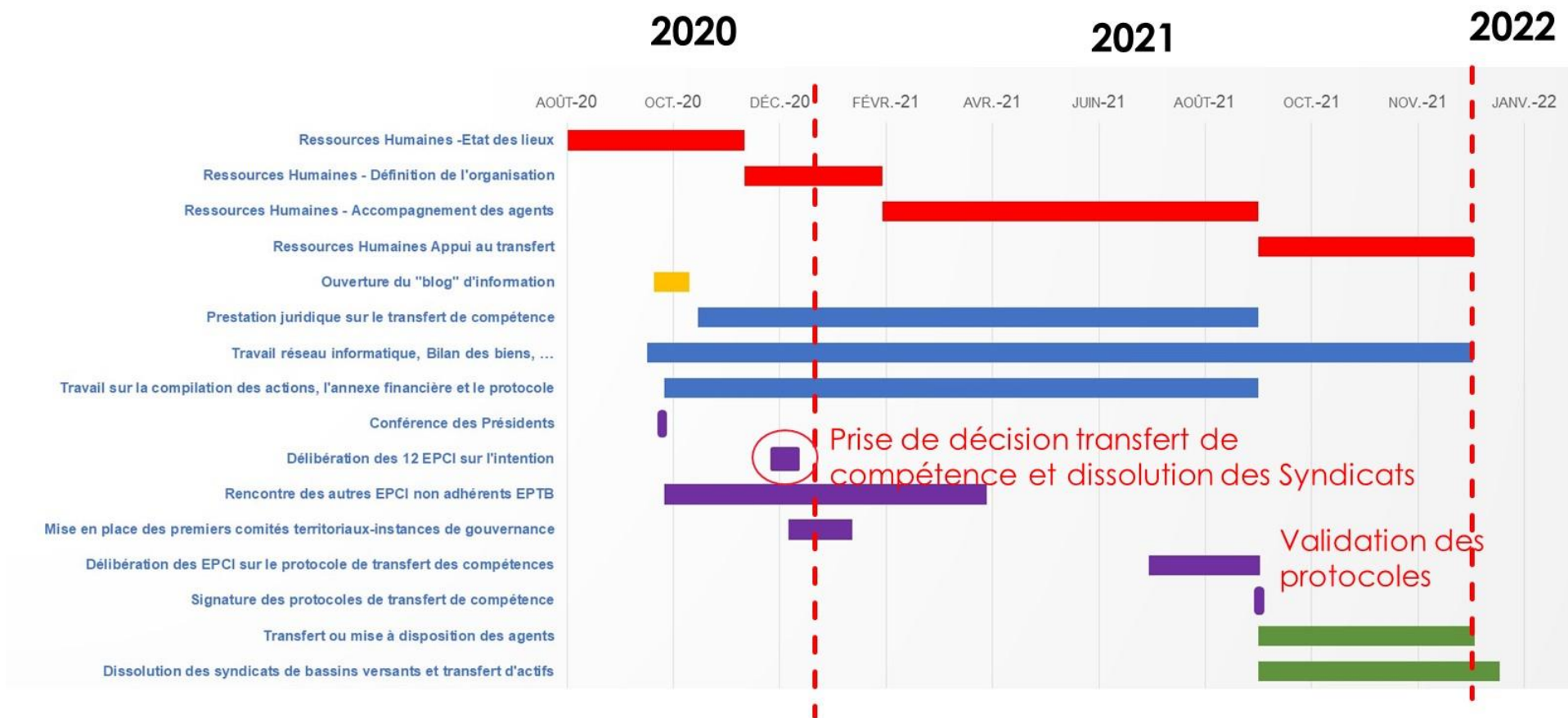
Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

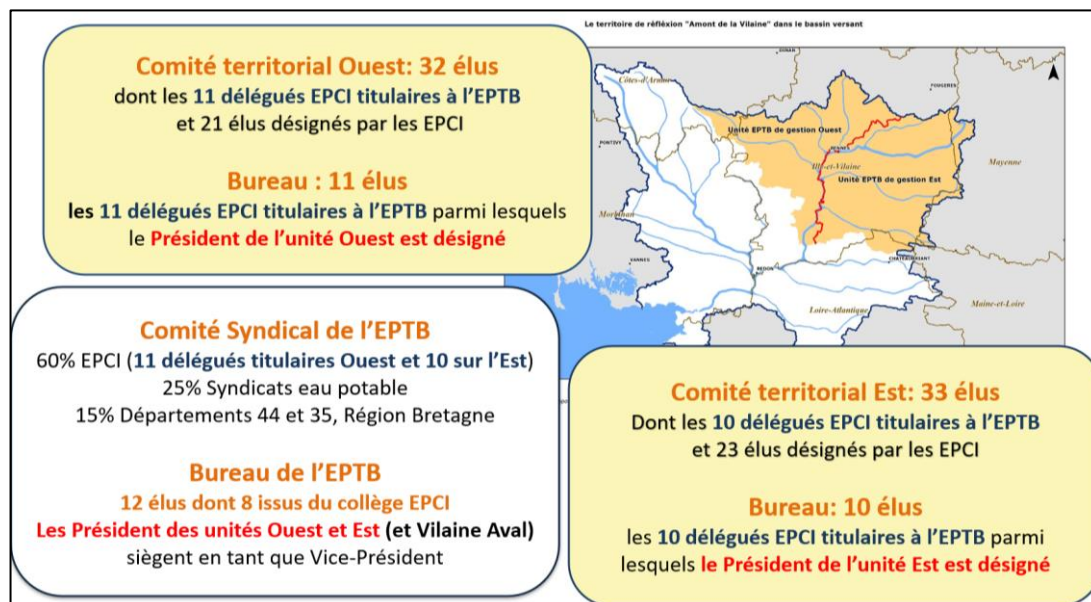
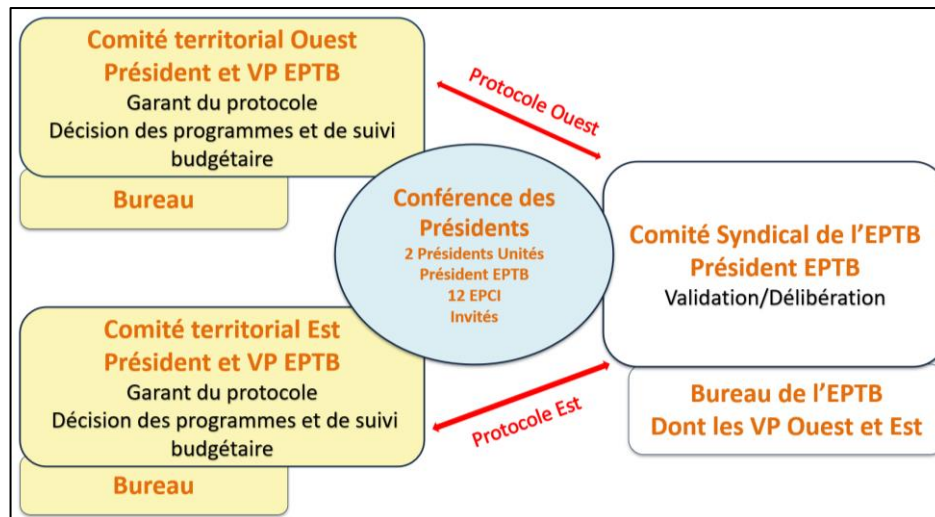
ID : 044-254401243-20201211-2020_57-DE

ANNEXES

Le planning acté avant le confinement du mois de Novembre



Schémas d'organisation de la gouvernance sur les unités Est et Ouest



La définition de la composition des autres instances (comité de pilotage, comité technique, commissions géographiques ou techniques, ...), le lien avec les instances des EPCI et de l'EPTB, ainsi qu'avec les élus communaux sera de la responsabilité du Comité Territorial Est et Ouest. Le rôle central des élus communaux et la nécessaire proximité au terrain a été partagée par l'ensemble des acteurs.

Répartition des sièges envisagée au sein des unités Est et Ouest

Unité Est

	Participation financière Clé de financement 70%population/30%surface	Répartition des sièges au sein du Comité territorial de l'Unité Est proposée suite à la réunion politique du 04/09
CA Vitré Communauté	25.2%	8 délégués (24.2% des sièges)
CC de La Roche aux Fées	9.5 %	3 délégués (9.1% des sièges)
Rennes Métropole	47.4%	14 délégués (42.4%)
CC Bretagne Porte de Loire Communauté	8.4%	3 délégués (9.1%)
CC Pays de Châteaugiron Communauté	6.1%	3 délégués (9.1%)
CC Liffré-Cormier Communauté	3.4%	2 délégués (6.1%)

Unité Ouest

	Participation financière Clé de financement 70%population/30%surface	Répartition des sièges au sein du Comité territorial de l'Unité Ouest proposée suite à la réunion politique du 03/09
Rennes Métropole	47,2%	15 délégués (46,87% des sièges)
CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté	12,3%	4 délégués (12,5 % des sièges)
CC Val d'Ille-Aubigné	11,6%	4 délégués (12,5% des sièges)
CC de Saint-Méen Montauban	7,9%	2 délégués (6,25% des sièges)
CC Montfort Communauté	9,2%	3 délégués (9,38% des sièges)
CC de Brocéliande	6,8%	2 délégués (6,25% des sièges)
CC Liffré-Cormier Communauté	5%	2 délégués (6,25% des sièges)

Agencement des contrats territoriaux, outils de contractualisation

Les programmes d'action des contrats sont construits pour une durée de 3 ans.

Agencement des contrats territoriaux sur l'unité Ouest pour la mise en place d'un contrat unique en 2023

Dans l'hypothèse de démarrer un contrat unique en 2023, il conviendra de mettre en cohérence les contrats sur les territoires aujourd'hui vierges de la Vilaine médiane (Vallons de Haute Bretagne Communauté) et Rennes Métropole. Les contrats des territoires de l'Ille et Illet/Flume et du Meu qui viennent de démarrer en 2020, dans un contexte spécifique lié au COVID, se termineront fin 2022 à la fin de leurs 3 années et ne seront donc pas impactés.

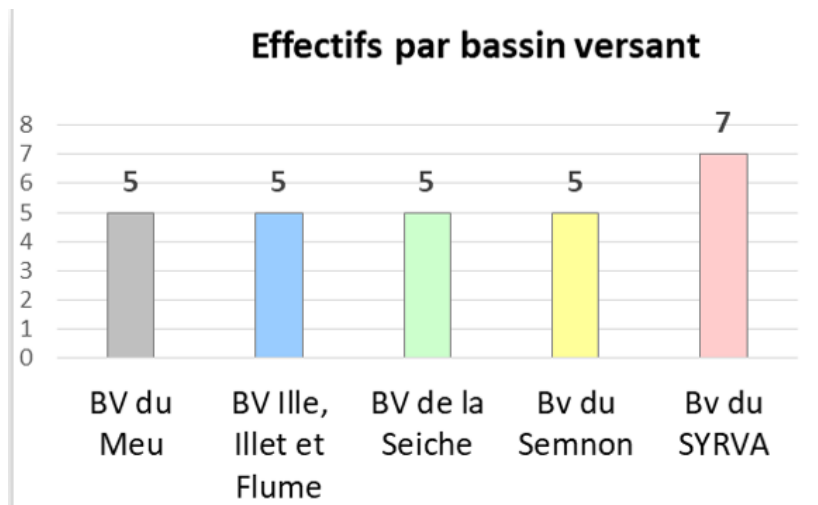
Bassins	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Observations
Ille et Illet - Flume	n1	n2	n3	N1	N2	N3	2023-2025 : faire évoluer la stratégie pour intégrer l'ambition du projet unité ouest
Meu	n1	n2	n3	N1	N2	N3	2023-2025 : faire évoluer la stratégie pour intégrer l'ambition du projet unité ouest
Vilaine médiane		Etude	DIG	N1	N2	N3	2021-2022 : stratégie intégrant l'ambition du projet unité est dès 2023
Rennes Métropole	Etude	Programmation + DIG	n1+révision	N1	N2	N3	2021 : stratégie intégrant l'ambition du projet unité est dès 2022, 1 contrat 2022 puis nouveau contrat 2023-2025

Agencement des contrats territoriaux sur l'unité Est pour la mise en place d'un contrat unique en 2022

Dans l'hypothèse de démarrer un contrat unique en 2022, il conviendra de mettre en cohérence les contrats sur les territoires de la Vilaine Amont et du Semnon qui ne seront pas terminés. Les contrats des territoires de la Seiche, du Chevré et de Rennes Métropole qui démarreront pourront quant à eux intégrer de fait la nouvelle stratégie et ambition du territoire.

Bassins	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Observations
Vilaine Amont	n1	n2 + révision	N1	N2	N3	N1	2022-2024 : faire évoluer la stratégie pour avancer le calendrier d'un an et intégrer l'ambition du projet unité est
Chevré	n4	n5 + évaluation/programmation	N1	N2	N3	N1	2022-2024 : nouvelle stratégie intégrant l'ambition du projet unité est
Seiche	n2	n3 + révision	N1	N2	N3	N1	2022-2024 : faire évoluer la stratégie pour intégrer l'ambition du projet unité est
Semnon	n5	n1+révision	N1	N2	N3	N1	2021 : révision au contrat 2021-2023 2022-2024 : nouvelle stratégie intégrant l'ambition du projet unité est
Rennes Métropole	Etude	Programmation + DIG	N1	N2	N3	N1	2021 : stratégie intégrant l'ambition du projet unité est dès 2022

Caractéristiques des effectifs actuels des 5 Syndicats de bassins versants



Caractéristiques des effectifs des Syndicats de bassins versants

Un agent est à 0.5 ETP sur deux bassins versants (2 postes = 1 seul agent)

Un agent non comptabilisé ici est en détachement au SYRVA.

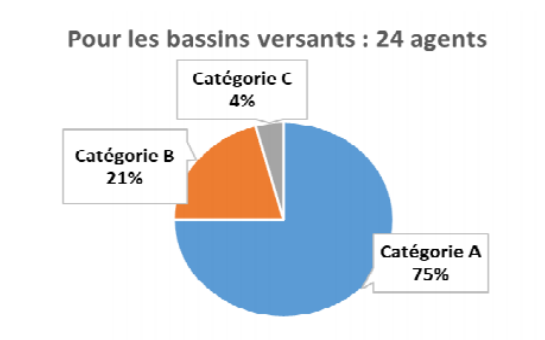
Le projet de transfert concerne donc :

-27 postes dont 2 postes à temps non complet (et 28 postes en comptabilisant le poste en détachement)

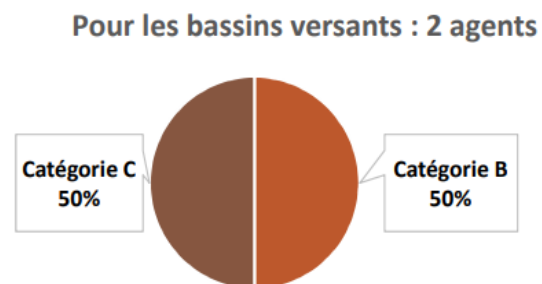
-26 agents pour un total de 24.5 ETP dont 11 agents statutaires, 5 agents contractuels en CDI et 10 agents contractuels en CDD.

Les prévisions de recrutement en 2021 ne sont pas indiquées ici.

Les schémas ci-dessous présentent les caractéristiques des effectifs par filière/catégorie



Répartition des effectifs pour la filière technique



Répartition des effectifs pour la filière administrative